



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ALERTE METEO

à Mont-de-Marsan, le dimanche 10 août 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ROUGE
AVIS D'ALERTE CANICULE EXTREME**

Destinataires :

– tous les maires des communes du département

– SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département des Landes, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance et d'alerte météorologiques est placé en état de **VIGILANCE ROUGE** pour le phénomène de **CANICULE** pour l'ensemble des communes du département.

Période : à compter du lundi 11 août 2025 à 12h00

Situation météorologique :

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, les températures resteront élevées, comprises entre 18 et 22 °C, pouvant localement atteindre 23 °C.

Le pic de chaleur est attendu ce lundi après-midi, avec des températures maximales dépassant fréquemment les 40 °C (hors littoral). Les valeurs seront comprises entre 39 et 42 °C, pouvant atteindre ponctuellement 43 °C.

Le littoral bénéficiera d'une atmosphère plus tempérée, avec des valeurs comprises entre 30 et 34 °C.

Commentaires :

Je vous remercie de mettre en œuvre les mesures prévues par les dispositions spécifiques ORSEC gestion sanitaire des vagues de chaleur notamment :

- Pour les maires : activer votre PCS et votre registre nominatif communal pour vous assurer de la mobilisation de vos moyens et de la bonne situation de vos administrés inscrits ;
- S'assurer de la diffusion des recommandations sanitaires auprès des personnes particulièrement exposées (personnes âgées, personnes porteuses de handicap, accueil collectif de mineurs, travaux pénibles, SDF, etc.)
- Appliquer les mesures internes aux administrations destinées à préserver la santé et le bien-être de nos collaborateurs ;
- Signaler à la préfecture toute situation anormale liée à la chaleur ou toute rupture capacitaire ;

Mesdames et Messieurs les maires sont priés de bien vouloir informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur leur commune de cette situation.

Le Centre opérationnel de la préfecture sera activé lundi 11 août à partir de 8h00 au numéro suivant 05 58 06 58 43/44.

Consignes de comportement :

- Buvez de l'eau régulièrement, plusieurs fois par jour, sans attendre d'avoir soif. Pas plus d'1,5 litre/jour pour les personnes les plus âgées. Ne buvez pas d'alcool et continuez à manger en quantité suffisante ;

- Mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour, à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette voire en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) et si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé plusieurs heures par jour (climatisé ou rafraîchi de type cinéma, bibliothèque, musée...) ;
- Éviter les activités physiques et les proscrire aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Maintenez votre logement frais (pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit) ;
- Si vous avez des personnes âgées ou fragiles, souffrant de maladies chroniques ou isolées, dans votre entourage, prenez régulièrement de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ou un numéro d'urgence.

Pour en savoir plus, consultez le site: <https://sante.gouv.fr>

Le préfet des Landes

Signé

Gilles CLAVREUL